



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

03 MAI 2017

2953

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 3 mai 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes au sujet de la redistribution des sièges britanniques dans le Parlement européen.

Selon un article du quotidien anglais « *The Telegraph* » publié le 28 avril 2017, l'Italie aurait suggéré dans le cadre du Conseil des Affaires générales du 27 avril de réattribuer les 73 sièges britanniques au Parlement européen, suite au départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, sur la base d'une liste de candidats transnationale à élire dans une circonscription européenne unique.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :

- Monsieur le Ministre est-il au courant de l'idée proposée par l'Italie concernant l'attribution des 73 sièges au Parlement européen après la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ?
- Dans l'affirmative, quelle est la position du Gouvernement luxembourgeois ?
- Comment le Gouvernement se positionne-t-il, le cas échéant, par rapport à une liste de candidats transnationale à élire dans une circonscription européenne unique ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Laurent Mosar

Députés

Marc Spautz



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Maria Mathieu
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.221
Fax : 466.966.210
e-mail : mmathieu@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 3 mai 2017

Objet : Question parlementaire n° 2953 du 03.05.2017 de Monsieur le Député Laurent Mosar
et de Monsieur le Député Marc Spautz

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés